



Amiante SS4 / Formation préalable - Encadrant cumul de fonctions
Formation à la prévention du risque amiante en sous-section 4 du code du travail

Formation préalable

Encadrant cumul de fonctions

Durée : 35 heures (5 jours)

PROGRAMME DE LA FORMATION N° 3003-APECF

Objectif de la formation :

Cette formation est conforme avec l'arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle permet la mise œuvre des obligations réglementaires de la sous-section 4 du code du travail (article R.4412-144).

Dans le cadre de son activité professionnelle en liaison avec les opérations exposant à l'amiante, l'encadrement mixte est amené à :

- Prendre soin de la santé et de la sécurité des travailleurs
- Maîtriser l'organisation, la sécurité et le déroulement d'une intervention, de l'installation au repli du chantier
- Procéder à l'analyse du risque pour l'intervention sur MCA
- Définir et mettre en œuvre les méthodes et moyens de prévention, de la conception au repli du chantier et au traitement des déchets

Public concerné :

Tout travailleur cumulant les fonctions d'encadrement technique et/ou d'encadrement de chantier et/ou opérateur de chantier ayant une responsabilité dans des prises de décisions technico-commerciales, et techniques, dans la direction et la coordination de l'exécution des travaux, dans la mise en œuvre du mode opératoire qu'il a retenu, ainsi que les compétences dans l'exécution de travaux et/ou dans l'installation et l'entretien de matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures

Prérequis :

- Attestation d'aptitude médicale du stagiaire au poste de travail et au port des équipements de protection respiratoire
- Maîtrise orale et écrite du français
- Être âgé de plus de 18 ans
- Disposer d'un ordinateur portable et maîtriser un logiciel de traitement de texte (Word) pour la réalisation d'un mode opératoire

Modalités d'accès à la formation :

- Présentiel
- Effectif : 3 personnes minimum / 8 personnes maximum

Accessible aux personnes en situation de handicap

Objectifs pédagogiques :

- Connaître les risques liés à l'exposition à l'amiante et la réglementation afférente,
- Connaître la démarche prévention du risque amiante,
- Organiser et mettre en œuvre la démarche prévention du risque amiante sur les bases de l'évaluation des risques,
- Faire vivre la démarche et améliorer la prévention.

Moyens et supports pédagogiques

- Supports visuels sur écran pour les parties théoriques
- Plateforme pédagogique pour les parties pratiques
- Livret de formation



Amiante SS4 / Formation préalable - Encadrant cumul de fonctions
Formation à la prévention du risque amiante en sous-section 4 du code du travail

Formation préalable

Encadrant cumul de fonctions

Durée : 35 heures (5 jours)

PROGRAMME DE LA FORMATION N° 3003-APECF

Démarche et modalités pédagogiques :

Apports théoriques, exposés, débats (utilisation support images et documentation) et échanges entre stagiaires
Mises en situation et applications pratiques sur plateforme pédagogique à partir du mode opératoire d'une situation concrète :

- Définir le processus selon l'intervention à réaliser en choisissant les méthodes de réduction de poussières les mieux adaptées
- Evaluer les risques en fonction du processus choisi (exposition à l'amiante, contrôle de mesure d'empoussièrement)
- Elaboration et mise en œuvre d'un mode opératoire complet à partir de la situation concrète
- Définir la conduite à tenir en cas de situation d'urgence et l'appliquer
- Réalisation d'une intervention (situation concrète) :
 - Lecture et mise du mode opératoire complet à partir de cette situation concrète
 - Balisage de la zone de chantier
 - Utilisation des EPI et des APR prévu
 - Mise en œuvre des moyens de protection collectifs (protection ou confinement)
 - Procéder à l'intervention
 - Repli du chantier
 - Appliquer les procédures de gestion des déchets
- Mise en œuvre d'une intervention du balisage à la gestion des déchets

Programme de la formation :

- Connaître le risque amiante (caractéristiques et propriétés, effets sur la santé, produits et dispositif contenant de l'amiante, etc.)
- Connaître les exigences des différentes réglementations et leurs évolutions
- Connaître les documents exigibles lors de toute intervention
- Connaître la démarche de prévention des risques
- Établir et transmettre le mode opératoire (participer à la rédaction d'un plan de prévention, transmission des modes opératoires aux différents organismes)
- Détecter et évaluer les risques quelle que soit la situation spécifique à chaque opération
- Choisir les méthodes de travail adaptées aux interventions sur les bases de l'évaluation des risques
- Connaître les principes de la ventilation
- Définir, établir et transmettre des modes opératoires, des procédures et garantir la traçabilité des opérations
- Identifier, les situations d'urgence organiser leur gestion
- Consulter et mobiliser tous les acteurs
- Organiser et mettre en œuvre les mesures de prévention sur la base de l'évaluation des risques
- Appliquer et (ou) faire appliquer les procédures opératoires
- S'organiser et réagir face à une situation anormale
- Participer et encourager l'amélioration des conditions de travail sur la base des principes généraux de prévention
- Appliquer et expliquer les consignes, procédures et informations liées à la prévention des risques aux opérateurs et en vérifier l'application

Lieu de la formation

131 rue de Charpenay - 69210 LENTILLY

Modalités d'évaluation et de suivi :

Modalités de suivi : feuille d'émargement

Modalités d'évaluation :

PROXIA FORMATION

PROXIA FORMATION – 131 rue de Charpenay 69210 LENTILLY – 04 82 41 22 20
contact@proxiaformation.fr – <https://www.proxiaformation.fr/>

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82 6914214 69 auprès du préfet de région Rhône
SIRET : 811 938 232 00022 – Code APE 85.59A



Amiante SS4 / Formation préalable - Encadrant cumul de fonctions
Formation à la prévention du risque amiante en sous-section 4 du code du travail

Formation préalable

Encadrant cumul de fonctions

Durée : 35 heures (5 jours)

PROGRAMME DE LA FORMATION N° 3003-APECF

- Évaluation théorique de 20 minutes à partir d'un QCM
 - Connaître les risques pour la santé et les facteurs synergiques du tabac
 - Connaître la réglementation relative à la prévention des risques liés à l'amiante
 - Connaître les documents de repérage de l'amiante
 - Connaître les moyens de protection (MPC et EPI)
 - Connaître les destinataires du mode opératoire

- Évaluation pratique de 60 minutes en continu sur la base d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire afin de déterminer son aptitude à :
 - Evaluer les risques liés à l'intervention
 - Mettre en œuvre les principes de prévention (mode opératoire, moyens de protection collectif, EPI, décontamination)
 - Gérer l'élimination des déchets amiante
 - Réagir en cas de situation d'urgence
 - Mettre en œuvre les modalités de restitution de la zone après intervention

Documents délivrés après la formation

Attestation de compétence

Certificat de réalisation

Recyclage

Tous les 3 ans

Formateurs :

Expert en maîtrise du risque amiante